

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10
Présents : 7
Absents : 3
dont représentés : 2
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 9

Date de la convocation
11/02/2025

Date de publication
24/02/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

COMMUNAUTAIRE

ID : 090-200069060-20250219-2_2025_001-AR

Séance du 18 février 2025 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage Communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, E. PARROT

Membres excusés : D. VALLVERDU, A. FESSLER, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Pouvoirs : A. FESSLER à C. CANAL et A-S. PEUREUX-DEMANGELLE à L. BROS-ZELLER

Secrétaire de séance : J-P. BRINGARD

Décision du bureau n°2025-001

Objet : Attribution de subvention - Fédération du territoire de Belfort pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-7,
- la délibération communautaire n°043-2020, du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de subvention de 1 428,60 € introduite le 7 février 2025 par la Fédération du Territoire de Belfort pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, afin de mener une étude approfondie sur la maturation sexuelle des truites fario sur le piémont vosgien,
- que la demande allouée par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est conditionnée à un cofinancement extérieur représentant au moins 20% du budget total du projet,

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

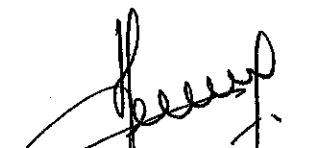
Le bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1 428,60 € à la Fédération du Territoire de Belfort pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique afin de mener une étude approfondie sur la maturation sexuelle des truites fario sur le piémont vosgien.

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SCG BELFORT 2

Étueffont, le 19 février 2025
Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Jean-Pierre BRINGARD